

Réunion sur au régime indemnitaire du quasi-statut du 28 novembre 2016 Relevé de conclusions

Représentants des organisations syndicales

CGT : Francis COMBROUZE, Dominique BARIL, Sébastien MANNE

SNE-FSU : Daniel GASCARD, Dominique DUBRAY,

FO : Zainil NIZARALY, Alexandre LICCARDI, Olivier EURAUD

UNSA : Eric GOURDIN

CFDT : Julien ASTOUL-DELSENY

Participants au titre de l'administration

Cécile AVEZARD, Directrice des ressources humaines

Serge BILLIOTTET, Chef de service (DRH)

Gérard CHATAIGNER, Chef de service (DRH)

Dominique PAYAN, cheffe du département de la politique de rémunération, de l'organisation du temps de travail, et de la réglementation (DRH/ROR)

Véronique TEBOUL, cheffe du département des relations sociales (DRH/RS)

Richard NIGON, Chef du bureau de la politique de rémunération (DRH/ROR2)

Clotilde MERLUS, cheffe de projet (DRH/MIQ)

Simone SAILLANT, Sous-directrice de l'action territoriale et de la législation de l'eau (DEB/AT)

Baptiste BLANCHARD, chef du bureau des agences et offices de l'eau (DEB/AT4)

Odile GAUTHIER, Directrice générale du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Pascale PUIGDEMONT, cheffe du service RH de PNF

Frédérique LECOQ, adjointe DRH de l'ONCFS

Nathalie FISCHER, cheffe du personnel de l'ONCFS

Alexandrine HOMMAGE-FERROUSSIER, secrétaire générale du GIP ATEN

Le 28 novembre 2016 s'est tenue une réunion de concertation relative au régime indemnitaire du quasi-statut des contractuels des établissements publics de l'environnement, sous la présidence de Cécile AVEZARD, directrice des ressources humaines et en présence de la direction de l'eau et de la biodiversité et des établissements employeurs (Conservatoire du littoral, ONCFS, PNF et GIP ATEN).

1- Point sur la CDIsation des contractuels des EP de l'environnement

a) Les organisations syndicales ont adressé à la DRH le 28/11 la liste actualisée des 78 agents contractuels en CDD employés à l'agence des aires marines protégées (AAMP) (qui complète la liste de 64 agents précédemment établie par la DRH avec l'établissement) : ces agents sont employés sur des emplois permanents et ont vocation à être CDIsés.

→ la DRH va expertiser cette liste avec l'établissement.

b) Une réponse est attendue au courrier que l'intersyndicale a adressé à la ministre le 10 octobre 2016 sur la CDIsation des contractuels. Les organisations syndicales demandent un engagement précis de CDIsation de tous les CDD sur emplois permanents, une amélioration de la préparation aux concours et une politique de clarification des embauches en CDI à l'AFB notamment

→ la DRH indique que le courrier de réponse au courrier du 10/10/2016 est à la signature de la ministre

d) Les organisations syndicales demandent une réunion technique sur la déprécarisation des contractuels des établissements.

→ la DRH va demander à chaque établissement de lui indiquer les suites qu'il a données à l'analyse qu'elle lui a transmise cet été.

2- Examen du projet de note de cadrage relative au régime indemnitaire du quasi-statut

a) Montants cible :

- les organisations syndicales demandent une augmentation des montants cibles pour les catégories A et A+ (+ 800 € pour les niveaux 1 et 2)
- les organisations syndicales demandent un étalement de l'application de ces montants sur 2 ans au lieu de 4 avec atteinte de 50 % du montant la 1ère année
 - la DRH propose un étalement sur 3 ans au lieu de 4 avec atteinte de 50 % du montant la 1ère année, puis d'un quart supplémentaire les deux années suivantes

b) Sujétions :

- les organisations syndicales souhaitent la suppression des sujétions et leur inclusion dans le socle
 - la DRH maintient le principe des sujétions ; elle propose de limiter la part maximale de postes soumis à sujétions dans chaque établissement à 20 % au lieu de 30 % et de plafonner le montant des sujétions à un maximum de 10 % des montants cible pour chaque catégorie
- si le principe des sujétions était maintenu, demande d'une présentation dans les CT de chaque établissement des listes de postes à sujétions particulières
 - la DRH retient cette proposition.

c) Part variable :

- Les organisations syndicales souhaitent une diminution des montants maximum de la part variable et une augmentation des socles en parallèle
 - L'administration entend cette demande.
- Les organisations syndicales demandent que la part variable soit versée en deux fois
 - la DRH propose de procéder en une fois la première année puis de verser à compter de la seconde année une première partie en juin puis le réajustement en décembre
- Les organisations souhaitent que soit ajoutée dans la note de cadrage la possibilité d'un recours individuel en commission consultative paritaire
 - la DRH va expertiser cette demande

d) Indemnité Outre-mer :

Les organisations syndicales souhaitent l'inscription dans la note de cadrage du versement de l'indemnité Outre-mer

→ La DRH indique qu'il n'est pas possible de prévoir dans la note de cadrage une majoration spécifique pour les agents affectés en Outre-mer. Un point spécifique sera fait avec chaque établissement concerné.

e) Clause de revoyure - bilan d'exécution

Les organisations syndicales souhaitent l'inscription dans la note de cadrage du principe d'une clause de revoyure à la fin de la première année de mise en œuvre.

→ La DRH propose qu'un bilan soit effectué après la première année d'exécution et présenté aux organisations syndicales.

* * *

En fin de réunion, les organisations syndicales rappellent à l'administration leurs attentes sur deux sujets complémentaires :

- quels seront les taux pro-pro appliqués en 2017
 - La DRH indique qu'elle ne pourra pas avoir de réponse sur ce sujet avant mi 2017.
- la revalorisation de l'indemnité de travail de nuit, de dimanche et de jour férié
 - L'administration entend cette revendication, mais elle souhaite la désolidariser des deux urgences indemnitaires que sont la note de cadrage du régime indemnitaire du quasi- statut QS et le RIFSEEP des ATE-TE.

En conclusion, la DRH informe les organisations syndicales qu'elle leur communiquera très prochainement une version stabilisée de la note de cadrage.